

SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 NOVEMBRE 2020

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 9 novembre 2020 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES): Louise Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

ABSENT: Jonathan Rioux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 22 Divers demeurent ouverts.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. Dépôt de l'extrait du registre contenant les déclarations visées au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil et au code d'éthique et de déontologie des employés.
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
6. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
7. Proportion médiane et facteur comparatif
8. États comparatifs
9. Liste des arrérages de taxes
10. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
11. Nomination d'un pro-maire
12. CSST / Classement pour l'année 2021
13. Résolution carrière/sablière (comptable)
14. Programme TECQ 2019-2023 (no3)
15. Demande d'inscription au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds
16. Club de motoneige Les Pistolets / droit de passage
17. Adhésion avec l'UMQ pour le regroupement de l'abat-poussière pour la saison 2021
18. Demande d'autorisation CPTAQ / Ferme Marola inc.
19. Pompier
 - Démission Chef pompier Trois-Pistoles M. Pascal Rousseau
 - Achat matériel incendie pour regroupement
20. Voirie
21. Chemin d'hiver
 - Vérification de la machinerie d'hiver
22. Divers
 - École l'Envol / Contribution financière / Projet pédagogique en sport / 5^{ième} versement

2020-11-146

- Subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi / Monsieur Jean-Roger Richard et Madame Gabrielle Lévesque / Comité de Relance
 - Programme d'aide à la voirie locale, volet aux projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) / reddition de compte 2020
 - Hydro-Québec / Formulaire d'autorisation
 - Projet Corporation des Loisirs de Saint-Éloi
 - Fabrique de Saint-Éloi / Vandalisme
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée
-

3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce neuvième jour de novembre 2020 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

.....

4. DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal au cours de la dernière année.

.....

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

2020-11-147

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2020-11-148

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 9 novembre 2020.

Annie Roussel, Directrice générale/secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2020-11-149

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 11-2020 des comptes payés soit accepté au montant de \$10 997.03 et que le bordereau numéro 11-2020 des comptes à payer soit accepté au montant de \$59 499.92 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

7. PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMOT une lettre qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2021. La proportion médiane s'établit à 94% et le facteur comparatif à 1.06.

.....

8. ETATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états comparatifs tel que prévu par la loi.

.....

9. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

2020-11-150

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparée par la directrice générale.

.....

10. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021

2020-11-151

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui débiteront à 19h30 et se tiendront à la salle Adélarde-Godbout le:

Lundi 11 janvier, Lundi 1^{er} février, Lundi 1^{er} mars, Mardi 6 avril, Lundi 3 mai, Lundi 7 juin, Lundi 5 juillet, Lundi 9 août, Lundi 7 septembre, Lundi 4 octobre, Lundi 8 novembre et Lundi 6 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

11. NOMINATION D'UN PRO-MAIRE

2020-11-152

Une proposition est faite par Monsieur le conseiller Éric Veilleux afin de nommer Monsieur le conseiller Jocelyn Côté pro-maire de notre municipalité. Une proposition est faite par Madame la conseillère Gisèle Saindon afin de nommer Madame la conseillère Mireille Gagnon pro-maire de notre municipalité. Aucune autre proposition n'est faite. Madame la directrice générale demande à Madame la conseillère Mireille Gagnon sa réponse. Celle-ci refuse. Madame la directrice générale demande à Monsieur le conseiller Jocelyn Côté sa réponse. Celui-ci accepte. Il est donc proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur le conseiller Jocelyn Côté soit nommé pro-maire de notre municipalité et ceci pour un an.

.....

12. CNESST / CLASSIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

La municipalité de Saint-Éloi a reçu de la CNESST la décision concernant la classification pour l'année 2021. Le taux de cotisation sera de 2.22\$ par tranche de 100\$ de salaire assurable.

.....

13. RÉOLUTION CARRIÈRE/SABLIÈRE (COMPTABLE)

2020-11-153

Attendu que le Gouvernement du Québec a adopté un régime en 2009 qui impose des droits à tous les exploitants de carrières, sablières et gravières au Québec concernant la quantité de matière qui transite à partir de leur site;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #198 en 2009 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Attendu que les argents recueillis servent à effectuer des travaux d'entretien ou de réfection du réseau routier municipal;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi remettra dans ces chemins municipaux les sommes provenant des exploitants de carrières, sablières et gravières sur notre territoire concernant la quantité de matière qui a transité à partir de leur site. Le montant total reçu pour l'année 2020 sera pris pour effectuer des travaux de rechargement sur la Route Métayer et le Rang 4 Ouest.

.....

14. PROGRAMME TECQ 2019-2023 (no3)

2020-11-154

Attendu que :

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

.....

15. DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS

2020-11-155

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte de payer un montant de 139\$ pour renouveler l'inscription des camions incendie à la Commission des transports du Québec.

.....

16. CLUB DE MOTONEIGE LES PISTOLETS / DROIT DE PASSAGE

2020-11-156

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur le maire à signer pour un an les documents requis concernant la cession d'un droit de passage pour le Club de motoneige Les Pistolets sur la Route Métayer soit du Rang 4 Est au Rang 3 Est section fermé durant l'hiver, passage sur le bout du Rang 4 Est, passage sur le bout du Rang 3 Est, traverse Route Métayer, traverse sur le Rang 2 Ouest, traverse sur le Rang 3 Ouest, traverse sur le Rang 4 Ouest, traverse sur la Route de la Station, passage mitoyen sur le Rang 4 Ouest jusqu'au numéro civique 18 et passage sur le Rang 4 Ouest section fermé durant l'hiver.

.....

17. ADHÉSION AVEC L'UMQ POUR LE REGROUPEMENT DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2021

2020-11-157

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

.....

18. DEMANDE CPTAQ / FERME MAROLA INC.

2020-11-158

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la commission des activités agricoles, la municipalité de Saint-Éloi doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par les Carrières Dubé & fils inc., pour la Ferme Marola inc., visant à renouveler l'autorisation émise au dossier #409 953 pour l'exploitation d'une gravière-sablière pour 7 ans sur le lot 5 546 875 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-Éloi;

Considérant que l'avis que transmet la Municipalité de Saint-Éloi à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

Considérant que la présente demande est justifiée et cohérente considérant le projet du demandeur;

Considérant que la demande n'aura aucun impact sur nos règlements d'urbanismes;

À ces causes,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi :

- appuie le demandeur, les Carrières Dubé & fils inc., pour la Ferme Marola inc., dans ces démarches visant à renouveler l'autorisation émise au dossier #409 953 pour l'exploitation d'une gravière-sablière pour 7 ans sur le lot 5 546 875 du cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-Éloi;
 - indique à la Commission que le projet du demandeur ne contrevient pas aux règlements municipaux;
 - recommande à la commission de faire droit à la présente demande.
-

19. POMPIER

DÉMISSION CHEF POMPIER TROIS-PISTOLES M.PASCAL ROUSSEAU

La Directrice générale informe les membres du conseil du courriel reçu de la Ville de Trois-Pistoles nous informant de la démission de Monsieur Pascal Rousseau, chef pompier de la Ville de Trois-Pistoles, qui sera effectif pour le 20 novembre 2020.

.....

ACHAT DE MATÉRIEL INCENDIE POUR LE REGROUPEMENT

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi veut adhérer au regroupement du service incendie;

Attendu que le chef pompier de Trois-Pistoles accompagné du chef pompier de Saint-Éloi est venu voir l'inventaire de notre service incendie;

Attendu qu'une liste nous a été transmise avec un coût approximatif des items proposés;

Attendu que la municipalité doit ajouter à son inventaire des boyaux, une nourrisse, un diviseur, 4 streamlites 90 degrés, 4 courroie de hose pack;

Attendu que la municipalité doit remplacer 2 radios pour pompier;

Attendu qu'il reste un montant d'argent dans les postes budgétaires incendie pour l'année 2020;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise la Directrice générale à faire l'achat du matériel indiqué ci-dessus avec l'aide du chef pompier de Trois-Pistoles pour un montant approximatif de 14 650\$. Le tout sera livré en 2020 et en 2021.

.....

20. VOIRIE

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil que notre employé municipal a fini les travaux pour l'année.

.....

21. CHEMIN D'HIVER

VÉRIFICATION DE LA MACHINERIE D'HIVER

Monsieur le maire Mario St-Louis, Messieurs les conseillers Jocelyn Côté et Éric Veilleux iront vérifier la machinerie d'hiver au 2 rue Industrielle, Saint-Éloi, samedi le 14 novembre 2020 vers 9h00.

.....

22. DIVERS

ECOLE L'ENVOL / CONTRIBUTION FINANCIÈRE / PROJET PÉDAGOGIQUE EN SPORT / 5^{ième} VERSEMENT

Attendu que la Municipalité a adopté une résolution le 7 décembre 2015 pourtant le numéro 2015-12-189 mentionnant leur accord au projet pédagogique en sport pour l'école L'Envol de Saint-Éloi;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi accordait un montant de 3000\$ sur 5 ans soit 1000\$ la première année et 500\$ pour les 4 années suivants advenant que le nombre d'inscription soit suffisant;

2020-11-159

2020-11-160

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une lettre de la Directrice de l'École l'Envol, nous informant que le projet multi-sport a obtenu le nombre d'inscription spécifique pour la réalisation de leur projet;

Attendu que la Directrice d'école demande à la Municipalité de Saint-Éloi de verser le cinquième versement qui est de 500\$ afin de pouvoir poursuivre leur projet multi-sport;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le cinquième versement qui est de 500\$ à l'École L'Envol pour leur projet multi-sport. Ceci est le dernier versement à notre entente.

.....

SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / MONSIEUR JEAN-ROGER RICHARD ET MADAME GABRIELLE LÉVESQUE / COMITÉ DE RELANCE

2020-11-161

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2020-06-85;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Monsieur Jean-Roger Richard et Madame Gabrielle Lévesque ont envoyé un courriel le 19 octobre 2020 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette lettre a été présentée à la séance du conseil du mois de novembre 2020;

Considérant que Monsieur Jean-Roger Richard et Madame Gabrielle Lévesque ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Monsieur Jean-Roger Richard et Madame Gabrielle Lévesque ont droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2020-06-85 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur la valeur de l'évaluation de la résidence.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 719\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur la valeur d'évaluation de la résidence, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Jean-Roger Richard et Madame Gabrielle Lévesque par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

.....

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET AUX PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) / REDDITION DE COMPTE 2020

2020-11-162

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi approuve les dépenses d'un montant de \$27 448.30 relatives aux travaux d'amélioration, sur la Route Métayer et le Rang 4 Ouest, réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec exécutés pour un montant subventionné de \$14000 et joint à la présente une copie des pièces justificatives. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur

les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

.....

HYDRO-QUÉBEC / FORMULAIRE D'AUTORISATION

2020-11-163

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi désigne la Directrice générale comme administratrice principale auprès d'Hydro-Québec afin de personnaliser nos communications et d'avoir un accès à leurs services pour tous besoin de notre municipalité.

.....

PROJET CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

Madame la conseillère Mireille Gagnon informe les membres du conseil que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi ont l'intention de faire un concours de décoration de Noël durant la période des fêtes.

.....

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI / VANDALISME

Madame la conseillère Gisèle Saindon demande à la municipalité la permission d'installer une caméra de surveillance après la salle Adélarde-Godbout afin d'arrêter le vandalisme après l'église. Les membres du conseil autorisent la fabrique de Saint-Éloi à faire l'installation.

.....

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-164

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h42.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale